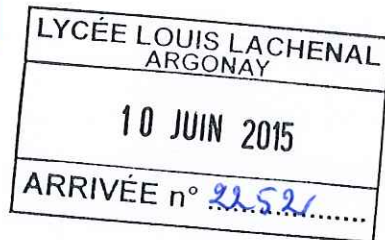


DIRECTION GENERALE ADJOINTE INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité
Sous Direction Transports
23 rue de la Paix CS 32444
74041 ANNECY
Tél. : 04.50.33.51.08 - Fax.: 04.50.33.50.12



Annecy, le 09 JUN 2015

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'Etablissements

Nos réf. : CM/DL/FHD/CD/15-259
Affaire suivie par : Florence HERITIER DAVIET
Tél. 04 50 33 58 06
Objet : Carte Déclic'

Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etablissements,

Le Conseil départemental de Haute-Savoie en collaboration avec les exploitants de lignes régulières interurbaines du département, proposent, depuis 2006, la carte Déclic'. Ce dispositif remporte chaque année un vif succès, puisque ce sont environ 3 600 cartes qui ont été vendues en 2014/2015, et dont les deux tiers ont été achetés sur le site « www.carte-declic.cg74.fr ».

Le Département poursuit cette politique tarifaire pour la rentrée 2015/2016.

Je vous rappelle que cette carte s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans, qu'ils soient scolaires, étudiants, apprentis, en recherche d'emploi ou jeunes travailleurs. Toutes les informations relatives au transport scolaire sont disponibles sur le site du Conseil départemental, www.cg74.fr, rubrique informations transports.

La Sous Direction des Transports reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etablissements, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Christian MONTEIL

P-J : Modalités d'inscription au dispositif Déclic'
Affiche
Dépliants

Modalités de la Carte Décllic' 2015/2016

Cette carte de **10 €** s'adresse aux jeunes de 6 à – de 26 ans domiciliés en Haute-Savoie, qui ne sont pas pris en charge par le Conseil général, ni par une autorité organisatrice de transport scolaire. Elle est **valable du 1^{er} juillet 2015 au 31 août 2016** sur les lignes interurbaines du Département.

Elle offre une **réduction de 50 %** sur le ticket valable sur toutes les lignes régulières du Département.

De plus, les jeunes peuvent bénéficier des abonnements suivants :

➤ **abonnement 300** pour les scolaires et étudiants

Abonnement annuel Domicile / Etablissement à 300 €. Valable sur une ligne régulière pour le trajet du domicile à l'établissement pendant la période scolaire. En dehors du trajet quotidien, vacances, week-ends, réduction de 50% sur le ticket unité sur toutes les lignes interurbaines du Département.

Tout élève devant utiliser deux lignes régulières complémentaires ne paie que 300 €. (les 2 transporteurs se mettent en relation, 2 abonnements sont délivrés).

➤ **abonnement 400** pour les apprentis, salariés, scolaires, étudiants...

Abonnement annuel de 400 €, déplacements illimités sur une ligne régulière définie, (toute l'année - de date à date - et sur toutes les sections).

Pour les autres lignes, réduction de 50% sur le ticket unité.

Vérifier l'existence d'une offre adaptée, avant de procéder à une demande de carte Décllic'.

Les abonnements 300 € et 400 € se prennent auprès des transporteurs.

Achat de la carte Décllic' en ligne sur le site www.carte-decllic.cg74.fr

Informations complémentaires

*** Carte scolaire :**

Tous les élèves sur présentation de la carte de transport scolaire délivrée par les organisateurs de transports scolaires ou les transporteurs du Département peuvent bénéficier sur toutes les lignes régulières interurbaines du Département en dehors du trajet habituel et des périodes scolaires, du ticket unité à 50 %, dès le 1^{er} septembre 2015.

*** Internes et apprentis :**

Tous les élèves internes et apprentis peuvent acheter une carte Décllic'. Cependant, s'ils sont en possession de l'abonnement 300 € (interne) ou 400 € (apprentis), ils ne pourront prétendre à la bourse de transports de 250€

*** Destinations hors département :**

- **Suisse** : La carte Décllic' n'est valable que sur une origine destination « France-Suisse » sur les lignes du réseau LIHSA (T71, T72, T73 et T74) sans correspondance. Seuls les tarifs suivants sont appliqués :

- tickets unité à 50 %
- abonnement à 400 € (ils ne peuvent pas prétendre à l'abonnement 300).

Les personnes souhaitant emprunter, avant ou après, le réseau TPG devront s'acquitter d'un titre UNIRESO.

- **Albertville, Bellegarde, Chambéry** : les lignes en direction de ces 3 villes sont les seules hors du Département de la Haute-Savoie qui permettent également de bénéficier des réductions de la carte Décllic'.

Carte Déclic'

-26ans

Inscription
en ligne

www.carte-declic.cg74.fr



Le **passoport réduction**
des **-26ans** en Haute-Savoie

- 50% sur les lignes régulières interurbaines du département

Informations : www.carte-declic.cg74.fr - Tél. 04 50 33 58 06



Pour le transport interurbain en car, la valeur nationale est de 171 g CO₂ / passager.kilomètre*

* données agrégées de niveau 1 – transport routier collectif de personnes – conforme au Décret n° 2011-1336 du 24 octobre 2011 relatif à l'information sur la quantité de dioxyde de carbone émise à l'occasion d'une prestation de transport.

lihsa